



Fédération Nationale des Syndicats de transports CGT

Commission Mixte Paritaire du secteur TRV

Négociations Obligatoires Annuelles conventionnelles 2013

Montreuil, le 11 décembre 2012

Aux Syndicats du Transport Routier Interurbain de Voyageurs,
Aux Syndicats Territoriaux,
A la CE Fédérale.

Quand l'heure de la NAO sonne, le patronat pleure !

En préambule à tous débats la délégation CGT prend la parole.

L'intervention est en lien direct avec l'ordre du jour de notre réunion puisque nous interpellons les parties patronales afin de dénoncer l'attitude du MEDEF et des employeurs en général, dont ils sont les fiers représentants ce jour, concernant la casse sociale organisée autour de la précarité, la flexibilité, le chômage et les bas salaires avec la complaisance du gouvernement actuel.

Nous rappelons la mobilisation de nos syndicats et le rassemblement des salariés le 13 décembre devant les chambres patronales. (Voir document joint)

La CGT interpelle le Président de la CMP sur la situation sociale au sein de la Régie Départementale des Transports de la Haute Vienne (RDTHV) entreprise qui ne respecte pas toutes les dispositions de la CCN TR alors que celle-ci a été condamnée en 2009. L'Inspection du travail a interpellé également le Ministère, à ce jour pas de réponse.

Pour finir, la CGT condamne la discrimination et le harcèlement que subit notre Camarade RSS CGT depuis que l'Union Départementale l'a nommé. La Fédération s'engage à intervenir auprès de l'AO dès le début janvier 2013.

Rentrant dans le vif du sujet, l'ordre du jour reprend normalement autour des NAO portant sur la revalorisation des rémunérations conventionnelles au titre de l'année 2013 dans notre secteur d'activité, le TRV.

Visiblement la FNTV ne l'entend pas de la sorte et commence à ce moment la valse du « n'importe quoi ». Tout d'abord, elle nous fait part qu'elle souhaite finir rapidement cette négociation salariale 2013 ajoutant qu'elle n'a pas de mandat ce jour pour répondre à nos revendications...chercher l'erreur !!!

S'ensuit un cours magistral sur l'économie des entreprises de transport en lien avec la conjoncture actuelle. La « fameuse crise » est resservie par la partie patronale comme savent l'invoquer tous les employeurs de France et de Navarre oubliant au passage qu'ils sont pour une grande partie responsables de celle-ci.

Tout y passe, le contexte économique très difficile pour le TRV !

- Principale cause invoquée, la diminution du budget du transport public ne cessant de décroître au regard des choix politiques des Autorités Organisatrices (AO).
- De même, pour justifier l'augmentation des temps partiels, nos « chers » patrons n'hésitent pas à mettre en avant les diminutions de l'offre de transport, toujours selon eux, à cause des collectivités.
- Par contre pas un seul mot sur les niveaux de rentabilité des grands groupes. La FNTV allant même jusqu'à nier les distributions de dividendes reversés aux mépris de toute logique à quelques actionnaires qui spéculent sur la casse sociale organisée à cet effet.

Après cette plainte du pauvre patron tout démuné, nous avons droit à un cours sur les marges des entreprises qui ne cessent de diminuer selon les parties patronales.

Sans aucun état d'âme ceux-ci mettent en avant la réforme de la taxe professionnelle et la réforme de la loi « Fillon » mis en œuvre sous le gouvernement Sarkozy qui à l'époque retenait toute leur attention en bons patrons libéraux qu'ils sont.

Comme si cela ne suffisait pas, pour légitimer leur manque de volonté de vouloir reconnaître nos justes revendications à venir, la FNTV ose mettre dans le panier NAO le coût de la complémentaire santé pour les entreprises TRV, arguant que celui-ci correspond selon les cas de 1 à 3% de la masse salariale des entreprises concernées.

Nous avons été surpris de voir les parties signataires de l'accord « mutuelle obligatoire conventionnelle » sans aucune réaction devant cette ultime provocation.

Une fois que la FNTV a parlé, toutes les organisations patronales se couchent !

Cette année nous sommes privés de l'UNOSTRA qui ne nous manque pas mais le retour de l'OTRE ne fait que confirmer nos dires, celle-ci étant d'accord avec le grand patron FNTV, quel courage !

Devant tant d'arguments plus fallacieux les uns que les autres, la délégation CGT ne peut qu'opposer son désaccord total avec ce tableau brossé par la FNTV et compagnie.....

La CGT intervient en trouvant inadmissible les propos tenus par le patronat du TRV voulant faire supporter aux salariés de notre profession toutes les difficultés invoquées par les employeurs.

Quand à la question de la mise en œuvre de la complémentaire santé, la CGT, non signataire de l'accord, s'oppose vivement de voir son coût venir impacter la NAO conventionnelle pour 2013 dans notre profession.

La délégation CGT a réaffirmé ses revendications :

- ⇒ **L'augmentation du salaire de base à l'embauche à 1 700 € dès le premier coefficient de la grille conventionnelle.** Sur cette base, nous devons mener une vraie revendication pour atteindre ces 1 700€ en tenant compte des spécificités de notre secteur, notamment du nombre important de contrats à temps partiel.

Tout salarié du TRV a droit à un vrai déroulement de carrière prenant en compte son expérience, son savoir faire acquis au long de sa vie professionnelle.

- ⇒ **La CGT revendique une refonte de la grille d'ancienneté afin de revaloriser les salaires** et mettra en débat la nécessité de faire vivre cette grille d'ancienneté au-delà des 15 ans prévue par la CCN... Ne rien nous interdire, c'est revendiquer :

Au-delà des 15 ans susvisés une augmentation de 1% par année d'ancienneté acquise après 15 ans.

L'évolution de nos métiers passe par une véritable avancée sociale en matière de statut professionnel salarié, qui serait la reconnaissance de l'ancienneté dans la profession en cas de démission, de licenciement ou d'une perte de marché.

Cette négociation 2013 s'engage sous de mauvais auspices, la délégation saura porter nos justes revendications, mais sans un engagement total de chaque syndicat de la CGT, il sera difficile de nous faire entendre.

Il est de la responsabilité de chacun de réfléchir afin de mettre en œuvre toutes sortes d'actions qui seront certainement nécessaires afin d'élever le rapport de forces, allant jusqu'à la possibilité d'engager des journées de grèves pour faire aboutir nos revendications dans l'unité, notamment en tenant compte du calendrier des NAO 2013 : le lundi 14 et le mercredi 30 janvier 2013.

Doit-on en rester là ? La délégation TRV répond non !

Quels moyens d'actions à mettre en œuvre ?

La délégation fédérale du TRV appelle tous les syndicats à la mobilisation en mettant la pression dans les entreprises par toutes les formes d'actions en privilégiant celle de la grève.

Pour mener à bien cette action, la CGT propose d'utiliser la procédure de dépôt de notification suivie d'un préavis à durée déterminée. Les modèles sont à reproduire dans les entreprises.

Nous vous demandons donc de vous conformer aux consignes suivantes :

Nous devons déposer les notifications au plus tard, dès le lundi 07 janvier 2013, jour de la rentrée scolaire avant 24h !

CONSIGNE POUR LE DEPOT DE PREAVIS DE GREVE

Les dépôts de préavis, que nous vous demandons de déposer dès le mercredi 16 janvier 2013 avant 24h, visent à mettre le patronat (FNTV) du secteur devant ses responsabilités face à son accompagnement des réformes les plus régressives.

Dès le 16 janvier 2013 avant 24 h, chaque syndicat doit déposer un préavis couvrant la période d'actions à partir du mardi 22 janvier 2013 à 0 h jusqu'au dimanche 31 mars 2013 à 24 h.

Il n'y a pas d'autre choix que d'amplifier la mobilisation pour obliger le patronat du TRV tout comme le MEDEF à ouvrir des négociations sur les revendications des salariés.

C'est bien dans un mouvement massif touchant toutes les entreprises de notre secteur d'activité que nous gagnerons. A fortiori, ce n'est qu'un fort niveau de mobilisation qui nous permettra d'avancer.

Le droit de grève est un droit trop précieux ! Utilisons-le !

Nous attendons donc de chaque syndicat du Transport Routier Interurbain de Voyageurs un retour, base par base, des actions engagées en direction des salariés et de la mobilisation prévue (et réalisée le jour de l'action).

Adressons des messages massifs au gouvernement, au patronat et obligeons-les à entendre les salariés pour combattre l'austérité en décidant d'agir Ensemble pour obtenir d'autres solutions en matière de salaires, d'emplois, de retraite, de protection sociale, de services publics...

Gagner c'est de plus en plus possible !

De l'implication de chaque élu(e) et/ou mandaté(e), avec les syndiqués et les salariés permettra à la délégation fédérale négociant d'avoir un vrai rapport de forces pour faire aboutir nos justes revendications.

Faites remonter à la fédération vos copies de notifications déposées et les préavis dans un second temps.

La délégation CGT du secteur TRV vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année sans oublier que janvier 2013 sera le mois décisif pour notre profession.

La délégation CGT

Miguel BIONDA, Claude DI ZAZZO, Bruno GUILLAUME, Pascal HAUTOT, Jean-Marc LAMBERT

Pièces jointes : Modèles notification et préavis



Modèle pour la notification
(Transport routier interurbains de voyageurs)

**A DEPOSER AU PLUS TARD
Le lundi 07 janvier 2013 avant 24h**

Date :

Objet : Notification dans le cadre d'une alarme sociale

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions du décret n° 2008-82 du 24 janvier 2008 relatif à l'application de l'article 2 de la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs notre Organisation Syndicale (**ou les organisations syndicales**) vous notifie son (**leur**) intention de déposer un préavis de grève pour les motifs suivants :

- **Salaire, il est urgent de répondre à l'attente des salariés, en revalorisant tous les salaires, pour atteindre les 1 700 € dès le premier coefficient des grilles conventionnelles, dès l'embauche,**
- **L'amélioration des conditions de travail par la reconnaissance de la pénibilité professionnelle en maintenant le départ en Congés de Fin d'Activité (CFA) dès 55 ans,**
- **La reconnaissance des qualifications au travers du savoir-faire des salariés,**
- **Augmenter les minima sociaux.**

Eventuellement vous pouvez rajouter vos revendications spécifiques d'entreprise

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT,

(Signataires).

Reçu en mains propres

Par :

le :

Bien faire signer, clairement, avec la date et le nom de la personne qui est habilitée à recevoir la notification.



Modèle préavis de grève
(Transport routier interurbains de voyageurs)

**A DEPOSER AU PLUS TARD
le mercredi 16 janvier 2013 avant 24h.**

(Toujours 5 jours francs avant le début du conflit et à l'issue de la période de négociation préalable)

Date :

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur

(entreprise)

Monsieur le Directeur,

L'organisation syndicale CGT (ou les organisations syndicales) vous informe, conformément à l'article L2512.2 du Code du Travail, qu'elle (ou qu'elles) dépose **un préavis de grève couvrant la période du mardi 22 janvier 2013 à 0 h jusqu'au dimanche 31 mars 2013 à 24 h, pour l'ensemble du personnel.**

Motif : suite à l'échec des négociations menées au terme de la période d'alarme sociale, nous réitérons les revendications suivantes :

- **Salaire, il est urgent de répondre à l'attente des salariés, en revalorisant tous les salaires, pour atteindre les 1 700 € dès le premier coefficient des grilles conventionnelles, dès l'embauche,**
- **L'amélioration des conditions de travail par la reconnaissance de la pénibilité professionnelle en maintenant le départ en Congés de Fin d'Activité (CFA) dès 55 ans,**
- **La reconnaissance des qualifications au travers du savoir-faire des salariés,**
- **Augmenter les minima sociaux.**

Eventuellement vous pouvez rajouter vos revendications spécifiques d'entreprise

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT,

(signataires)

Reçu en mains propres

Par :

le :

Bien faire signer, clairement, avec la date et le nom de la personne qui est habilitée à recevoir le préavis de grève.